**Un doute sur la sincérité de l’équipe adverse quant au respect du règlement ?**

Plusieurs moyens de dénoncer les tricheurs : la réserve, la réclamation ou l’évocation.

Rappel :

Pour pouvoir prendre part à une rencontre, un joueur doit présenter sa licence ou à défaut une **pièce d’identité et un certificat médical** (feuille d’inscription avec tampon du médecin, nom du médecin et signature).

|  |
| --- |
| LA RESERVE |

Elle doit être :

* Inscrite sur la feuille de match **avant le coup d’envoi**
* Formulée par le dirigeant/éducateur responsable ou le capitaine en Sénior.
* Portée à la connaissance de l’adversaire, de l’arbitre et signée par tous les partis
* Confirmée par lettre recommandée ou par courriel (depuis la messagerie officielle) dans les **48h ouvrables suivant la rencontre (24h ouvrables pour les Coupes)**

Voici, à titre d’exemple, des réserves formulées pour les cas les plus fréquemment utilisés :

Je soussigné, capitaine de S.O. Rosny football, pose des réserves sur **la qualification et la participation** du joueur / des joueurs (**noms, prénoms, n°licences**) / de l’ensemble des joueurs, de l’équipe (**nom du club**). Motif :

* ne présente pas de licence (ni licence, ni pièce d'identité, ni certificat médical de non contre-indication, …)
* dont la licence a été enregistrée le …., et qui n’est pas qualifié, le délai de qualification de 4 jours francs n’étant à ce jour pas écoulé.
* la licence a été enregistrée le ….., et qui n’était donc pas qualifié le ……, date initiale de la rencontre, qui est à rejouer ce jour.
* de catégorie …. (catégorie d’âge du joueur), qui ne peut participer à la rencontre, sa licence ne comportant pas l’autorisation médicale nécessaire pour pratiquer en catégorie d’âge immédiatement supérieure à la sienne.
* de catégorie U 17, qui ne peut pratiquer en catégorie Senior, sa licence ne comportant pas la mention « surclassé article 73.2 » l’autorisant à pratiquer en catégorie Senior.
* de catégorie … (catégorie d’âge du joueur), qui ne peut participer à une compétition de catégorie d’âge inférieure à la sienne : … (catégorie d’âge pour la rencontre).
* comprend plus de X joueurs avec licence Mutation (noms, prénoms n°licences)
* l'équipe comprend plus de 2 joueurs avec licence Mutation hors période (noms, prénoms n°licences)
* aligne X joueurs avec licence Mutation, alors que ce club, en infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, ne peut en aligner que Y dans son équipe hiérarchiquement la plus élevée (noms, prénoms n°licences)
* l’équipe Senior 1 comprend plus de 2 joueurs de catégorie U 17 (noms, prénoms n°licences)
* aligne un (des) joueur(s) de catégorie U 17 dans son équipe Senior 2 (ou 3, …), ce qui est interdit (noms, prénoms n°licences)
* l’équipe U 19 comprend plus de 6 joueurs de catégorie U 20 (noms, prénoms n°licences)
* sont susceptibles d’avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par une équipe supérieure de leur club, qui ne joue pas un match officiel ce jour ou le lendemain.
* ne peut participer à la présente rencontre car il a participé, au cours de la saison, avec un autre club (nom du club), *(selon le cas)*dans le même groupe de championnat *ou*dans la même coupe.
* comprend plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres officielles avec une ou plusieurs équipes supérieures de leur club, ce qui est interdit au cours des 5 dernières rencontres du championnat d’une équipe inférieure.
* ayant participé le ......, veille (ou le jour) du présent match à une rencontre officielle avec l'équipe …. (préciser l’équipe) de son club, contre ......., ne peut participer ce jour à une autre rencontre officielle.

|  |
| --- |
| LA RECLAMATION |

* Formulée sur la feuille de match **après la rencontre** dans la rubrique «Observations et Réserves d’après match» ou par courrier électronique sous un **délai de 48 heures**
* Même formulation que la réserve
* **Elle ne peut donner le gain du match** mais peut faire perdre l’adversaire par pénalité (0 point et 0 but marqué) ; le club appelant gardera acquis les buts marqués et les points obtenus.

|  |
| --- |
| L’EVOCATION |

Elle se formule par courriel depuis la messagerie officielle du club ou par courrier recommandé **après la rencontre mais avant l’homologation du résultat d’une rencontre (le trentième jour qui suit son déroulement**)

Elle sera recevable dans **trois cas bien précis** :

* **Fraude sur identité d’un joueur**
* **Falsification ou dissimulation pour obtenir et utiliser une licence** au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF
* **Inscription sur la feuille de match en tant que joueur d’un licencié suspendu**.

Le club appelant aura match gagné si l’évocation aboutit.

Le club adverse perdra le match par pénalité.